

Beauvais, le 17 février 2021,

Dossier suivi par :

Florence Harmand
Valérie Le Bihan
CPD EPS

Réf. : 07 / 2020-2021

Eps1ia60@ac-amiens.fr
Florence.harmand@ac-amiens.fr
Valerie.le-bihan@ac-amiens.fr
03 44 06 45 02

DSDEN de l'Oise
22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

L'Inspectrice d'académie, Directrice Académique
des Services de l'Éducation nationale de l'Oise

A Mesdames et Messieurs les Professeurs des écoles
(pour attribution)
S/C de Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école
(pour attribution)
S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation nationale
(pour information)

A Mesdames et Messieurs les Principaux de collège
(pour attribution)

Objet : Appel à manifestation d'intérêt pour 30 minutes d'activité physique quotidienne

Références :

- <https://www.education.gouv.fr/plus-de-sport-l-ecole-une-grande-priorite-pour-le-sport-306483>
- <https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne>

PJ : Appel à manifestation d'intérêt actualisé (MENJS)

Le ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse en collaboration avec le Comité d'organisation des jeux olympiques Paris 2024 lance un appel à manifestation d'intérêt à destination des écoles maternelles et élémentaires pour promouvoir « 30 minutes d'activité physique par jour »

En complémentarité de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), cet appel à manifestation d'intérêt vise à susciter un mouvement d'adhésion autour d'un objectif partagé au service du bien-être des élèves et de leur santé, et au bénéfice de leurs apprentissages.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la démarche École promotrice de santé qui fédère toute action éducative et tout projet pédagogique de promotion de la santé dans le projet d'école. Pour le comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO) Paris 2024, elle participe du programme Génération 2024 et favorise le développement des capacités motrices et des aptitudes physiques des enfants, et contribue ainsi à leur donner envie de découvrir les disciplines olympiques et paralympiques.

L'activité physique regroupe les **activités physiques quotidiennes, les exercices physiques et la pratique sportive assurée dans le cadre de l'école par l'éducation physique et sportive (EPS).**

Les études médicales l'affirment ; les enfants devraient « bouger » environ trois heures par jour de 2 à 5 ans puis une heure par jour au-delà. Avoir une pratique physique quotidienne améliore sa condition physique (le cœur et l'ensemble de l'organisme), et agit également favorablement sur la santé mentale, sur le stress et la qualité du sommeil.

Les résultats de nombreuses études scientifiques montrent que plus le temps passé chaque jour en position assise est élevé, plus courte est l'espérance de vie. On sait que les comportements sédentaires à l'âge enfant font le lit des pathologies que l'on peut rencontrer à l'âge adulte et qu'un enfant est plus efficace dans ses apprentissages scolaires à l'issue d'une pratique physique conséquente.

Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne », sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, mais aussi périscolaires. Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques. L'activité physique quotidienne doit s'appuyer sur l'environnement existant. Une tenue sportive n'est pas nécessaire, la cour d'école, les locaux scolaires et les abords de l'école seront utilisés en priorité. Tous les acteurs de la communauté

éducative (enseignants, éducateurs, famille, municipalité, associations partenaires dont notamment l'USEP, clubs sportifs, etc.) peuvent être impliqués dans la définition d'un projet qui s'intégrera au projet d'école.

Cet appel à manifestation d'intérêt est assurément motivant pour tous nos élèves et fédérateur pour toute la communauté éducative ; il suscitera l'adhésion du plus grand nombre.

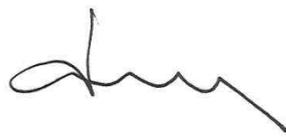
Des ressources sont disponibles.

- Sur le site institutionnel, <https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne>, il vous sera possible de procéder à l'inscription de votre classe à cet appel à projet et de trouver de nombreuses ressources.
- Des pistes sont également proposées sur le site du groupe départemental EPS de l'Oise <http://eps.dsden60.ac-amiens.fr>
 - ✓ Le module Equilibres <http://eps.dsden60.ac-amiens.fr/Travailler-son-equilibre-a-la-maison-33.html>
 - ✓ Les fiches pédagogiques de jeux de cour :
 - <http://eps.dsden60.ac-amiens.fr/119-balle-au-mur.html>
 - <http://eps.dsden60.ac-amiens.fr/121-jeux-de-marelle.html>
- La rubrique 30 min d'activité physique par jour <http://eps.dsden60.ac-amiens.fr/060-30-min-d-activite-physique-par-jour.html> qui s'étoffera des divers projets qui naitront dans le département et de la mutualisation des ressources.
- Notre partenaire USEP propose également de nombreuses ressources pour la promotion du sport-santé sur son site <https://usep60.jimdo.com/ressources/> :
 - *Jeux d'antan, jeux d'enfants*, ma santé en jeux,
 - *L'USEP bouge ton attitude santé*, avec des documents spécifiques pour la maternelle, le cycle 2 et le cycle 3,
 - La fiche repère santé "Pratiquer une activité physique dans le froid".
- Le site national de l'USEP relaie quant à lui l'opération « Les défis récréés » <https://usep.org/index.php/2018/01/20/la-boite-a-defis-recre/>

Les conseillers pédagogiques chargés de l'EPS pourront vous apporter de l'aide dans la mise en œuvre de ce projet. Toutes vos initiatives pourront être envoyées par vos soins au service EPS1 de la DSDEN de l'Oise afin de les mutualiser et les valoriser.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour promouvoir l'égalité des chances ainsi que la santé pour tous nos élèves

Emmanuelle COMPAGNON



Inspectrice d'académie – DASEN